MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

ARRÊTÉ

portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des ingénieurs de recherche du ministère chargé de l'agriculture, des ingénieurs d'études du ministère chargé de l'agriculture et des assistants ingénieurs du ministère chargé de l'agriculture.

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son titre VI ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 95-370 du 6 avril 1995 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2022 portant institution et composition des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des fonctionnaires du ministère chargé de l'agriculture ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections profesionnelles du 8 décembre 2022 concernant la commission administrative paritaire compétente à l'égard des ingénieurs de recherche du ministère chargé de l'agriculture, des ingénieurs d'études du ministère chargé de l'agriculture et des assistants ingénieurs du ministère chargé de l'agriculture ;

Sur proposition du chef du service des ressources humaines du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Arrête :

Article 1er

La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des ingénieurs de recherche du ministère chargé de l'agriculture, des ingénieurs d'études du ministère chargé de l'agriculture et des assistants ingénieurs du ministère chargé de l'agriculture est fixée ainsi qu'il suit :

A. Représentants de l'administration

Titulaires

- Monsieur Laurent BELLEGUIC, sous-directeur de la gestion des carrrières et des rémunérations, président ;
- Monsieur Cédric MONTESINOS, sous-directeur des établissements, des dotations et des compétences (DGER).

Suppléants

- Monsieur Etienne DELMOTTE, chef du bureau de gestion des personnels enseignants et de la filière formation-recherche (SRH) ;
- Madame Julie BOURRIOT, adjointe au chef du bureau de gestion des personnels enseignants et de la filière formation-recherche (SRH).

B. Représentants des organisations syndicales

Titulaires

- Madame Emeline ROQUELLE	IE	CFDT
- Madame Marie-Pierre MONTEIL	IE	L'élan commun

Suppléants

- Madame Isabelle THOLLOT	IR	CFDT
- Monsieur Pablo GRANDA	IE	L'élan commun

Article 2

Les arrêtés suivants sont abrogés :

- arrêté du 22 octobre 2020 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des assistants ingénieurs ;

- arrêté du 9 décembre 2020 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des ingénieurs d'études ;

- arrêté du 16 novembre 2021 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des ingénieurs de recherche.

Article 3

Le secrétaire général par interim du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin Officiel du ministère chargé de l'agriculture.

Fait, le 14 MARS 2023

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire
Pour le ministre et par délégation,

Le chef du service
des ressources humaines,

Xavier MAIRE